



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **22 juin 2021**

Compte rendu affiché le **null null null**

Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Pierre DUSSURGEY à Stéphane GOMEZ
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS
Christine JACOB à Muriel LECERF
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL
Carlos PEREIRA à Nordine GASMI
Maoulida M'MADI à Nacera ALLEM**

Membres absents :

Mustapha USTA

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_29-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

Cités éducatives : Fond d'appel à projets
associatifs et sportifs

V_DEL_210622_29

Rapport de Madame DAHOUM,

Mesdames, Messieurs,

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants via un pilotage partagé entre les communes, l'État et l'Education Nationale.

À travers les Cités éducatives, il s'agit ainsi de fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics. A ce jour, près de 80 communes sont intégrées au dispositif des Cités Éducatives dont l'ensemble de la commune de Vaulx-en-Velin.

Trois objectifs généraux et nationaux sont attribués aux Cités éducatives :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Pour son territoire, Vaulx-en-Velin a identifié cinq axes prioritaires sur la durée de la labellisation qui s'achèvera fin 2022:

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par le développement de parcours d'excellence ;
- les jeunes, acteurs et actifs de leurs parcours.

Un plan d'actions a été conjointement élaboré par les partenaires, composé d'une quinzaine de projets à mettre en œuvre durant les 3 années que couvrent la convention signée au mois de septembre dernier. Pour leur mise en œuvre, la Cité éducative vaudaise a reçu un financement de 450 000€.

Par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2021, vous avez voté la création d'un fond d'appel à projet à destination du tissu associatif et sportif de la commune d'un montant de 100 000€.

Il s'agit de soutenir le développement d'initiatives innovantes portées par le tissu associatif local et répondant aux besoins identifiés dans le cadre de la Cité Educative. Les projets présentés pourront investir tant le temps scolaire, périscolaire qu'extrascolaire.

- répondre à l'un ou plusieurs des 5 axes de travail ciblés par la Cité Educative ;
- représenter une action nouvelle sur le territoire, ou une ouverture à un nouveau public ;
- prévoir l'implication des parents au projet ;
- assurer l'accessibilité du projet à l'ensemble des enfants ;
- veiller à la cohérence du projet avec l'offre préexistante sur le territoire et privilégier une la dynamique partenariale.

Une première commission s'est réunie le 31 mai dernier et a notifié aux organisations demandeuses pour un montant total de : 26 205 euros et selon le détail suivant :

ASSOCIATIONS	OBJECTIFS DE L'ACTION	
FACE GRAND LYON	<p>FACE propose d'organiser un jeu de piste sur 2 jours pour les collèves Barbusse et Césaire. Les jeunes iront de stop en stop pour découvrir et échanger avec des professionnels sur l'alternance.</p> <p>objectif : découvrir des métiers et des formations -repérer les possibilités d'alternance offertes conjointement par une école et une entreprise -échanger avec les professionnels, alternants, tuteurs et découvrir leurs métiers</p> <p>public : 100 collégiens</p>	3 700,00€
EBULLISCIENCE	<p>Une action qui propose aux collégiens de Barbusse inscrits aux ateliers scientifiques d'Ebulliscience de donner une dimension plus globale aux apprentissages.</p> <p>Ainsi, EbulliScience, en co-animation avec un membre de l'équipe pédagogique scientifique et technique du collège, proposera des ateliers scientifiques sur le temps méridien tout au long de l'année scolaire (environ 30 ateliers). Deux visites, en lien avec le contenu scientifique et technique, sont prévues au cours de ce projet: une visite d'une entreprise vaudaise et une visite d'un bâtiment industriel, technique et scientifique: le barrage-centrale de Génissiat (ouvrage hydro-électrique). A la fin de chaque étape, il sera organisé un temps de partage et d'échanges autour du projet entre les jeunes inscrit.e.s et leurs parents.</p> <p>Public : 16 collégiens</p>	5 755,00€
MAISON DES FAMILLES	<p>Organisation de 9 semaines d'ateliers ludiques et pédagogiques à la Maison des Familles de Vaulx en Velin - Amasco pendant les vacances scolaires en 2021 - 2022. Les activités pratiquées s'orientent autour de 6 thématiques : les sciences et la technologie, l'expression orale et écrite, les activités d'extérieur, les activités de relaxation, l'expression de soi et les activités manuelles. Les activités sont animées par des équipes composées de professeurs des écoles expérimentés et en formation, de professionnels de l'animation et de stagiaires (1 animateur pour 5 enfants).</p>	7 500,00€

	Tarification très dégressive en fonction du quotient familial public : 20 enfants de 6/13 ans chaque semaine d'intervention	
VAULX EN VELIN RUGBY LEAGUE	<p>Construction d'actions de jeu avec du rugby fauteuil à destination d'enfants valides et ou en situation de handicap moteurs et sensoriels.</p> <p>Pratique inclusive (pratique avec des joueurs valides et en situation de handicap moteur dans la même équipe), et intergénérationnelle (parents / enfants).</p> <p>Développement d'outils de communications afin de mettre en lumière les difficultés d'inclusion de ces publics au sein des clubs, et développer des valeurs d'inclusion et de cohésion.</p> <p>Public : 100 jeunes 8-25 ans, prioritairement des quartiers sud de la commune (quartiers Tase, Chenier, Balmes)</p>	4 250,00€

ASSOCIATIONS	OBJECTIFS DE L'ACTION	MONTANT ATTRIBUÉ
USEP	<p>Projet porté tous les 4 ans, en même temps que les Jeux Olympiques afin que les élèves Vaudais puissent se sentir athlètes, et vivre une cérémonie d'ouverture avec l'embrasement de la flamme, la lecture du serment olympique... travail réalisé tout au long de l'année dans les classes sur les valeurs de l'olympisme, l'égalité fille-garçon.</p> <p>Public : 2 500 enfants de 6 à 12 ans</p>	5 000,00€

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à reverser aux associations et aux collèges les montants indiqués au tableau ci-dessus ;

► de dire que les crédits d'un montant de 26 205 euros sont prévus au BP 2021 chapitre 74 – article 74718.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_29-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions et d'assurer la continuité de leur fonctionnement sur le territoire de la commune ;

Entendu le rapport présenté le 22 juin 2021 par Madame Kaoutar DAHOUM, deuxième adjointe, déléguée à l'Education et à la Petite Enfance ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'autoriser Mme la Maire à reverser aux associations et aux collèges les montants indiqués au tableau ci-dessus ;

▶ de dire que les crédits d'un montant de 26 205 euros sont prévus au BP 2021 chapitre 74 – article 74718.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#